



# Ouverture dominicale des magasins.

1906-2006 :

Centenaire de la loi instaurant le dimanche  
comme jour de repos commun.

## Une drôle de manière de fêter un centenaire !

Pour fêter les 100 ans de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos dominical, le député UMP de Paris, Pierre Lellouche et 10 sénateurs (toujours UMP) autour du sarkoziste Roger Karoutchi ont fêté à leur manière le centenaire de cet acquis social ! Ils déposent pendant les mois de juillet et août 2006, deux propositions de loi visant à remettre en cause le repos dominical.

- La proposition des sénateurs, consiste à transférer au maire le droit de déroger toute l'année les commerces de détail à ouvrir le dimanche et de porter à 10 par an au lieu de 5 actuellement le nombre de dimanches ouverts pour les grandes surfaces.
- La proposition du député Lellouche, prône elle, la possibilité de déroger au repos dominical pour "les entreprises en relation directe avec le public" et de rajouter que "l'état prend en charge totalement les cotisations sociales, patronales et salariales, dues au titre de la majoration".

Concernant la proposition des sénateurs, elle continue de se situer dans la même logique d'attaque formulée en mai 2004 par la même équipe sarkoziste (Devedjian & Balkany). C'est une logique libérale qui a pour objectif d'aboutir à un choix de société qui supprimerait le repos dominical et qui banaliserait les ouvertures du dimanche. Résumons leur finalité : les commerces ouverts 7 jours sur 7 et au même tarif horaire qu'un jour ouvré.

Le député Lellouche, quant à lui, non content des décisions de justice qui appliquent le droit en ordonnant la fermeture du magasin Vuitton à Paris et les magasins d'Usines Center à Villacoublay, se dit être pour un système libéral façon pays anglo-saxons.

En plus des exonérations des charges sociales que les employeurs perçoivent déjà sur les bas salaires, il préconise que l'état prenne totalement en charge les cotisations sociales dues au titre de majoration !

Du coup, les menaces sur notre jour de repos dominical commun à tous, font de nouveau la une de l'actualité sociale. Le débat est lui aussi de nouveau relancé. **C'est reparti, mais nous ne lâcherons pas, nous continuerons à gagner pour préserver notre dimanche comme espace de liberté et de repos.**

## Remise en cause récurrente du repos hebdomadaire.

Depuis 1978, gouvernements et patronat n'ont de cesse de remettre en cause le repos dominical et de vouloir déroger à la loi du 13 juillet 1906. D'ailleurs, nombre de dérogations existent qui donnent des possibilités déjà trop nombreuses.

Depuis 1978, les attaques se succèdent et nous avons chaque fois fait la démonstration que les arguments avancés n'ont rien de moderne, mais s'inscrivent dans une déréglementation permanente sauce libérale. A coup de projets ou propositions de lois, de décrets, les gouvernements successifs, tentent d'imposer un changement de société qui ne correspond ni aux réels besoins des salariés, ni à ceux des consommateurs.

# Nos arguments Cgt.

D'un point de vue économique, deux aspects salariaux se conjuguent.

## 1. Le pouvoir d'achat n'est pas extensible.

En clair, le consommateur qui a 100 euros à dépenser ne peut en dépenser 110 et, l'argument de la relance de la consommation est peu fiable lorsque l'on sait que **le chiffre d'affaires des commerces le dimanche n'est pas un plus, mais un report de chiffre de la semaine**. Par contre, oui les charges d'entreprises augmentent avec l'EDF..., et ne soyons pas naïfs, cela pourrait générer des demandes d'exonérations supplémentaires de la part des employeurs.

Par ailleurs cela risque aussi d'entraîner la fragilisation de l'équilibre économique des petits commerces, nous entendons par là, la désorganisation du travail que seules les grandes entreprises pourraient assumer. La relance de la consommation est directement liée à la hausse du pouvoir d'achat donc des salaires et surtout au développement d'emplois, un chômeur ne peut pas consommer, un précaire très peu.

## 2. La question des salaires se pose donc à deux niveaux.

Certes, pour les consommateurs le pouvoir d'achat n'est pas extensible et pour les salariés du commerce et des services, économiquement la question des salaires se pose avec acuité.

Ne nous trompons pas de cible. La question des salaires est déterminante pour les salariés de ces professions. Le démagogique slogan du gouvernement : "travailler plus pour gagner plus" s'appuie bien sur la réalité salariale entre autre de ces secteurs. Car cette réalité, c'est le SMIC comme grille de salaire. C'est le travail partiel imposé, c'est la précarité qui règne en terme de contrat de travail et de salaire.

**Exiger un salaire décent qui correspond aux besoins des salariés et des consommateurs c'est une réponse apportée contre les ouvertures des magasins le dimanche.**

Ainsi, pour les salariés de ces professions, l'exigence d'une véritable réponse pour un salaire décent renvoie la question du volontariat du salarié à un faux argument.

Du côté du consommateur, l'augmentation du pouvoir d'achat ne se traduira pas par une consommation le dimanche, mais par de véritables activités culturelles, de loisirs et de repos.

## Le travail du dimanche relancerait l'économie !

Nous venons de voir que le pouvoir d'achat n'est pas extensible, les augmentations de salaires proposées aujourd'hui par le patronat se situent en dessous de l'inflation, ne permettant pas la dite reprise. Il n'est pas dit que l'extension des amplitudes des ouvertures des magasins (dimanches, jours fériés) servirait de levier à la relance de la consommation.

La consommation est faible parce que le chômage augmente, l'emploi diminue, la précarité continue de progresser, les salaires et les minima sociaux demeurent insuffisants.

Autre argument, qui est autant économique que social, celui du développement de la précarité au travers des horaires éclatés et des contrats étudiants (VSD).

## Banaliser le travail du dimanche pour faire sauter les verrous légaux.

Toutes ces attaques ont un seul et même but : banaliser le travail du dimanche, contourner voire faire disparaître, l'article du code du travail sur le repos dominical. La relance de l'économie passe en premier lieu par la reprise de l'emploi, de véritables emplois à temps complet avec 2 jours de repos consécutifs.

## Mais dans quelle société veut-on nous faire vivre ?

Peut-on imaginer que les français fassent le choix d'aller faire leurs achats le dimanche ?

Depuis quand les centres commerciaux sont-ils devenus des centres culturels ou de loisirs permettant l'enrichissement intellectuel ?

Nos enfants ont le droit de partager d'autres moments avec leurs parents !

N'oublions pas les répercussions possibles qu'entraîneraient le travail des salariés du commerce dans d'autres secteurs comme les transports, les modes de garde comme les crèches, les assistantes maternelles etc. voire les services bancaires.

Un autre choix reste possible, celui de préserver nos dimanches, notre vie de famille pour le bien être de tous.

## D'un point de vue social.

Quelles conséquences sur la vie familiale, associative, sportive et culturelle cela engendrerait ?

Quelles activités associatives et sportive dans nos villes, localités et régions ? **Pour notre part le dimanche doit rester un espace de liberté. Un temps de repos nécessaire à la communauté de travail. Un temps de socialisation entre toutes et tous, salariés ou pas.** La question de l'accessibilité à la culture se pose également.

Enfin, dans la destruction de la vie sociale, il y a le danger de ne plus pouvoir s'occuper des enfants. Par exemple, si les parents travaillent dans le commerce, ou bien dans les familles monoparentales, si le papa ou la maman travaille le dimanche, que font les enfants ?

## La démarche de la Cgt.

La démarche engagée par la Cgt tend à lever les ambiguïtés. En effet, nous sommes conscients que des secteurs d'activité travaillent le dimanche comme les hôpitaux, certains transports etc. et cela nous semble nécessaire. Dans nos champs fédéraux, des activités comme les services (prévention sécurité,...) les hôtels café restaurants travaillent le dimanche. Il ne nous vient pas à l'idée de remettre cela en cause. Nous parlons ici des secteurs du commerce comme la grande distribution, les grands magasins, les magasins populaires. Il ne s'agit pas pour nous d'aller au raccourci, comme certains tentent de le faire et donc de dire NON au travail du dimanche partout, mais plus exactement de mettre en débat la réglementation des ouvertures de magasins le dimanche. Pour être complètement clair, de nous positionner sur la défense des droits des salariés de ces secteurs qui n'ont, d'après nous, pas la nécessité d'être ouverts le dimanche.

**Le commerce s'adresse au public certes, mais n'est pas un service public (une caissière n'est pas une infirmière).**

Nous persistons à porter que l'ouverture des magasins le dimanche ne répond pas aux besoins des consommateurs, ni à la relance économique. Cette volonté de tout mélanger est bien dans la droite ligne de la politique libérale menée par le gouvernement et le patronat.

## Nos propositions Cgt.

Notre exigence aujourd'hui, c'est **l'ouverture d'un véritable débat national** avec tous les interlocuteurs concernés (patronat, syndicats, gouvernement, associations de consommateurs) afin d'obtenir une réglementation qui encadre la vie au travail des salariés du commerce avec comme principale ligne de conduite la réponse aux besoins des salariés. (arrêt des ouvertures des dimanches, des jours fériés et des horaires en nocturne, etc.)

**Cette réglementation doit s'inscrire en terme de loi, et doit notamment porter sur l'amplitude d'ouverture des commerces, qui à ce jour n'est pas réglementée.** Aujourd'hui les amplitudes des ouvertures suffisent largement à la satisfaction des besoins des consommateurs. Elles se situent entre 72 et 84 heures hebdomadaires.

La question **d'un SMIC à 1500 euros** au départ des grilles de salaire est une revendication prioritaire. Les bénéfices des entreprises, les dividendes versés aux actionnaires, ne doivent pas être le seul objectif pris en compte. L'économie n'étant que la mesure du social, **cette réglementation nationale doit affirmer le repos dominical, la fin des horaires tardifs, l'arrêt des dérogations préfectorales des zones touristiques et frontalières existantes aujourd'hui.**

**Ce débat ne doit pas mettre en opposition le commerce artisanal et le grand commerce,** qui nous semble t-il est un faux argument. La Cgt s'inscrit dans une démarche pour agir contre cette déréglementation. Des contacts ont été initiés avec les préfetures, les mairies, les groupes parlementaires, les autres organisations syndicales et les ministères.

Et si nous poussons plus loin notre logique, **c'est l'emploi qui reste le moteur de la reprise** créant les conditions d'une meilleure retraite, d'une sécurité sociale viable et pour tous.

Si amalgame il devait y avoir, il serait sur une autre logique permettant à tous de vivre dignement. C'est-à-dire, un emploi, un bon salaire pour une assurance maladie pour tous et une bonne retraite. C'est de cela que les salariés du commerce et des services ont besoin.